

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 1 : ORGANISER ET GERER UN PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Module : C1.1 - Elaborer un projet de mobilité européenne et internationale

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de deux modules

Public concerné : Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s) : Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

Prérequis

- Avoir lu et analysé le projet de l'établissement et/ou le plan de développement de la structure de tutelle
- Maîtriser les fondamentaux de la méthodologie de projet, incluant la partie évaluation
- Maîtriser les fondamentaux de la démarche qualité (notamment la démarche d'amélioration continue)

NB : Tout stagiaire ne disposant pas d'une expérience significative lui permettant de faire valoir ces prérequis se verra proposer **une séance de mise à niveau**. Sont éligibles à cette séance, les personnels nouvellement recrutés sur la fonction de référent mobilité (ou ayant moins de 6 mois sur ce poste) et n'ayant mis en place aucun projet de mobilité.

Objectif du module : Elaborer un projet de mobilité européenne et internationale

Durée du module : 14h (ou 15h30 avec la séance de mise à niveau)

Modalités de mise en œuvre du module

11h en présentiel (P), 1h en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 2h en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS) suivie d'une séance de mise à niveau pour les référents mobilité novices (1h30 / DS) et de 4 séances :

Séance 1 (1h / DA) : Elaborer un projet de mobilité européenne ou internationale

Séance 2 (2h / DS) : Définir les incontournables d'un projet de mobilité européenne ou internationale et les mettre en perspective avec un projet d'établissement

Séance 3 (3h / P) : Être en capacité d'élaborer un plan d'actions

Séance 4 (8h / P) : S'approprier les éléments constitutifs d'un appel à projet

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation à travers des exemples, échanges de pratiques et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 1 : ORGANISER ET GERER UN PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Module : C1.2 - Mettre en œuvre un projet de mobilité européenne ou internationale

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de deux modules

Public concerné

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s)

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFPP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

Prérequis

- Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire

NB : Tout stagiaire ne disposant pas d'une expérience significative lui permettant de faire valoir ces prérequis se verra proposer **une séance de mise à niveau**. Sont éligibles à cette séance, les personnels nouvellement recrutés sur la fonction de référent mobilité (ou ayant moins de 6 mois sur ce poste) et n'ayant mis en place aucun projet de mobilité.

Objectif du module

- Mettre en œuvre un projet de mobilité européenne ou internationale

Durée du module : 4h30 (ou 6h00 avec séance de mise à niveau)

Modalités de mise en œuvre du module

6h00 en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose de 3 séances :

Séance 1 (1h / DS) : Rechercher des partenaires pour un projet de mobilité européenne ou internationale

Séance 2 (2h / DS) : Elaborer un budget et identifier les financements mobilisables

Séance 3 (1h30 / DS) : Assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet de mobilité européenne ou internationale

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation à travers des exemples, échanges de pratiques et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 2 : APPLIQUER LES CADRES REGLEMENTAIRES DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Module : C.2.1 - Agir dans un cadre règlementaire approprié

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée d'un seul module

Public concerné : Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s) : Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise des cadres réglementaires de la mobilité européenne et internationale

Prérequis :

- Connaître les principes de la loi de septembre 2018 « Pour la liberté de choisir de son avenir professionnel »
- Être en mesure de distinguer les différents types de conventions mobilisées dans le cadre d'une mobilité européenne ou internationale
- Maîtriser les outils de veille

NB : Tout stagiaire ne disposant pas d'une expérience significative lui permettant de faire valoir ces prérequis se verra proposer **une séance de mise à niveau**. Sont éligibles à cette séance, les personnels nouvellement recrutés sur la fonction de référent mobilité (ou ayant moins de 6 mois sur ce poste) et n'ayant mis en place aucun projet de mobilité.

Objectifs du module

- Identifier les sources d'informations relatives aux cadres réglementaires en vigueur et en mesurer l'impact potentiel sur le projet de mobilité européenne ou internationale
- Appliquer les dispositions légales en vigueur

Durée du module : 7h30 (ou 8h30 avec la séance de mise à niveau)

Modalités de mise en œuvre du module

1h30 en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 6h en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS), suivi d'une séance de mise à niveau pour les référents mobilités novices (1h00 / DS) et de 4 séances :

Séance 1 (1h30 / DA) : Utiliser les cadres réglementaires de la mobilité européenne et internationale

Séance 2 (4h00 / DS) : Appliquer les dispositions légales en vigueur (2x2h)

Séance 3 (1h00 / DS) : Se familiariser avec les dispositions réglementaires permettant le déploiement de la mobilité sortante dans des situations particulières

Séance 4 (1h00 / DS) : Appréhender le contexte règlementaire nécessaire pour développer la mobilité entrante

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation un cas pratique, échanges de pratiques et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

QCM suivi, selon le résultat obtenu, d'un entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 3 : ECHANGER DANS UN CONTEXTE INTERCULTUREL ET APPREHENDER LES ENJEUX D'UN PARTENARIAT**

Module : C3.1 - Communiquer efficacement avec les partenaires européens

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de deux modules.

Public concerné

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis, disposant des prérequis décrits ci-après

Intervenant(s)

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

Prérequis

- Connaître le fonctionnement de la formation professionnelle en France et en particulier le système de la formation en alternance
- Appréhender les compétences interculturelles permettant de collaborer efficacement avec des partenaires européens

Objectifs du module

- Se familiariser avec le contexte de l'enseignement et de la formation professionnels à l'échelle européenne
- Identifier les variables de fonctionnement de l'EFP, d'un pays européen à un autre
- Être en capacité de qualifier un partenaire et de pérenniser le partenariat
- Intégrer la dimension interculturelle dans la conception, la planification et la mise en œuvre du projet de mobilité

Durée du module : 5h

Modalités de mise en œuvre du module

1h en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 4h en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS) suivie de 3 séances

Séance 1 (2h / DS) : Initier et pérenniser des partenariats de qualité (posture et outils)

Séance 2 (1h / DA) : Concevoir et organiser une visite préparatoire dans le pays d'accueil

Séance 3 (2h / DS) : Comprendre l'environnement du partenaire pour communiquer au mieux avec lui

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation à travers des exemples et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

Questions à choix multiples suivies de questions ouvertes présentées lors d'un entretien oral.

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 4 : METTRE EN COHERENCE LE PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE AVEC LE PARCOURS DE FORMATION**

Module C4.1 - Définir les modalités pédagogiques de la mobilité européenne ou internationale

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de trois modules

Public concerné

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s)

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

Prérequis

- Être familier avec les parcours de formation proposés par son établissement et les modalités certificatives afférentes

Objectifs du module

- Identifier et décoder les différentes typologies de référentiels
- Intégrer le projet de mobilité européenne ou internationale dans le parcours de formation suivi par le bénéficiaire
- Formuler de manière explicite les résultats attendus à l'issue de la mobilité européenne ou internationale
- Caractériser les spécificités de l'environnement professionnel et pédagogique du pays d'envoi ou du pays d'accueil

Durée du module : 12h30

Modalités de mise en œuvre du module

6h en présentiel (P), 5h en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 1h30 en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS) suivi de 5 séances :

Séance préparatoire (1h / DA) : S'acculturer aux référentiels de formation des parcours ouverts à la mobilité au sein de son établissement

Séance 1 (2h / DA) : Identifier et décoder les différentes typologies de référentiels

Séance 2 (2h / DA) : Formuler de manière explicite les résultats attendus à l'issue de la mobilité européenne ou internationale

Séance 3 (1h30 / DS) : Intégrer le projet de mobilité européenne ou internationale dans le parcours de formation suivi par le bénéficiaire de la mobilité

Séance 4 (6h / P) : Formaliser le projet pédagogique au regard des spécificités de l'organisme d'envoi et d'accueil

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation à travers des exemples, des échanges de pratiques et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 4 : METTRE EN COHERENCE LE PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE AVEC LE PARCOURS DE FORMATION**

Module : C4.2 - Mobiliser les dispositifs adéquats de description, de valorisation et de reconnaissance des acquis d'apprentissage, en lien avec la mobilité européenne ou internationale

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de trois modules

Public concerné

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s)

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

Prérequis

- Connaître les principes de l'évaluation des acquis d'apprentissage et le vocabulaire associé

Objectifs du module

- Identifier les dispositifs et/ou outils de description, valorisation ou reconnaissance des acquis d'apprentissage
- Repérer le ou les dispositifs les plus adaptés en fonction des caractéristiques d'un projet de mobilité européenne ou internationale
- Ajuster les objectifs de formation au contexte pédagogique et professionnel des différents pays d'accueil

Durée du module : 2h

Modalités de mise en œuvre du module

30 min en distanciel asynchrone (en autonomie, « DA ») et 1h30 en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose de 2 séances :

Séance 1 (0h30 / DA) : Mobiliser les instruments de valorisation et de reconnaissance de la mobilité européenne ou internationale

Séance 2 (1h30 / DS) : Identifier les rôles respectifs des acteurs de la mobilité européenne ou internationale

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, échanges interactifs, mise en situation à travers des exemples et quiz en ligne

Modalités de validation de la compétence

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 4 : METTRE EN COHERENCE LE PROJET DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE AVEC LE PARCOURS DE FORMATION**

Module : C4.3 - Les spécificités des mobilités dans l'enseignement supérieur

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée de trois modules. La participation à ce troisième module est optionnelle.

Public concerné

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis de l'enseignement supérieur et post-apprentis

Intervenant(s)

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'ENSUP et une bonne maîtrise de la gestion de projets, appliquée au contexte international

Prérequis

- Avoir mené au moins un projet de mobilité à destination d'apprentis engagés dans un parcours de formation de niveau 5 ou + (CEC). Ou prévoir d'en mettre un en place dans les prochains mois.

Objectifs du module

- Identifier les dispositifs et/ou outils de description, valorisation ou reconnaissance des acquis d'apprentissage spécifiques à ce secteur éducatif
- Connaître les éléments à prendre en compte pour mettre en place un projet de mobilité à des fins d'études

Durée du module : 3h

Modalités de mise en œuvre du module

3h en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose de 2 séances :

Séance 1 (1h30 / DS) : Définir et mettre en œuvre les modalités de validation & de reconnaissance des acquis d'apprentissage

Séance 2 (1h30 / DS) : Mettre en œuvre des mobilités à des fins d'études

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation à travers un cas pratique

Modalités de validation de la compétence

Rédaction d'un écrit (dossier professionnel de 10 à 15 pages) et entretien individuel devant un jury (en visioconférence)

PROGRAMME DE PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ASSURANT LA FONCTION DE REFERENT MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

❖ **Compétence 5 : COMMUNIQUER ET PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VALORISATION D'UNE ACTION DE MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Module : C5.1 - Communiquer efficacement et contribuer à la mise en œuvre des actions de valorisation du projet de mobilité européenne ou internationale

Préambule

Le parcours de professionnalisation concernant l'acquisition de cette compétence clé est constituée d'un seul module

Public concerné

Personnel qui intervient sur la définition et/ou la mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis et post-apprentis

Intervenant(s)

Professionnel(s) qualifié(s) ayant une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de mobilité pour les apprenants de l'EFPP et/ou de l'ENSUP et une bonne maîtrise des outils de communication

Prérequis

- Être informé de la politique de communication de l'établissement, et/ou du réseau le cas échéant

Objectifs du module

- Contribuer à la mise en œuvre des actions de valorisation du projet de mobilité européenne ou internationale
- Communiquer efficacement auprès des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de projet de mobilité européenne ou internationale

Durée du module : 10h

Modalités de mise en œuvre du module

6h30 en présentiel (P) et 2h en distanciel synchrone (visioconférence, « DS »)

Contenus

Le module se compose d'un temps d'introduction (30 min - DS), et 4 séances :

Séance 1 (1h30 / DS) : Communiquer dans le cadre d'un projet de mobilité : notions clés & bonnes pratiques

Séance 2 (1h30 / DS) : Etablir un plan de communication et utiliser les outils de valorisation

Séance 3 (2h30 / P) : Construire un argumentaire pour convaincre les différentes parties prenantes au projet de mobilité

Séance 4 (4h / P) : Mobiliser des techniques de prise de parole pour communiquer efficacement à l'oral

Modalités d'animation du module

Approche méthodologique, mise en situation à travers un cas pratique et jeux de rôle

Modalités de validation de la compétence

Questions à choix multiples et questions ouvertes à partir d'exemples de situation